

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie sera tenue **le lundi 9 mars 2026 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une demande de dérogations mineures, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 9 mars 2026 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

3.1 Propriété sise au 835 boulevard Vachon Sud

Lot 2 961 717 du Cadastre du Québec

Dérogation : Permettre le morcellement du lot 2 961 717 afin de créer deux (2) lots comportant les dimensions dérogatoires suivantes :

- 1) la marge de recul arrière du lot sur lequel sera situé le bâtiment commercial existant correspondant au 835 boulevard Vachon Sud serait de 2,69 mètres au lieu d'une marge arrière minimale de 6 mètres, tel qu'exigé à l'article 23.4.3 du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 2) la profondeur minimale du lot créé en bordure de la rue Bélair serait de 15,33 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 27 mètres, tel qu'exigé à l'article 4.4.4 du règlement de lotissement numéro 1392-2007.

**4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
CI-HAUT MENTIONNÉES**

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.